



Yves ALLIOT
Votre interlocuteur privilégié

33 ans d'expérience MAITRISE D'ŒUVRE
Conduite de travaux Bâtiment et Travaux Public
21 ans Coordonnateur SPS hygiène et sécurité sur les chantiers du BTP

10 ans Gestionnaire de patrimoine immobilier de bureaux
10 ans président de conseil syndical d'une copropriété de 60 lots

*Notre engagement sur le coût et les délais, une communication permanente avec le maître d'Ouvrage,
Nous réalisons votre projet « clefs en mains » adapté à vos besoins.
Des solutions techniques adapté à votre projet,
Le respect des règles de l'art en vigueur dans le bâtiment.*

EXTENSION – SURELEVATION DE MAISON



Existant



Projet insertion graphique



Réalisation

CREATION DE CRECHE – ESPACE DE LOISIRS



Avant



Après

CONSTRUCTION D'UN OFFICE NOTARIAL



Avant : Pavillon



Insertion graphique



Bâtiment terminé

2 - Archimop : Maître d'Œuvre d'Exécution

- ▶ En collaboration avec le maître d'ouvrage, apporter une réponse architecturale, technique et économique à un programme finalisé.
- ▶ Prise en compte des facteurs périphériques du projet bâtiment : site occupé, processus client.

Deux étapes pour la MAITRISE d'OEUVRE

a) La Conception - Phase d'étude



Etude de faisabilité - Esquisse

Etudes du projet suivant les aspects juridiques, financiers, architecturaux et techniques

Avant Projet Sommaire (APS)

Etude des différentes solutions techniques

Etude sommaire des coûts et délais

Avant Projet Définitif (APD)

Etude détaillée de la solution retenue (plans, croquis, coupes, notes de calcul...)

Choix définitif de toutes les options des équipements techniques

Direction de projet

Projet et études d'exécution (PRO)

Rédaction des cahiers des charges (CCTP)

Rédaction des documents administratifs et d'appels d'offres

Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)

Sélection des entreprises



b) La Réalisation - Phase travaux

Conduite de travaux

Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET)

La Maîtrise d'Œuvre d'exécution recouvre l'ensemble des opérations relatives au suivi de la construction d'un bâtiment.

Conduite des réunions de chantier

Assistance aux Opérations de Réception (AOR)



L'engagement d'Archimop

Un engagement sous le signe du respect des obligations de résultat, délais, satisfaction du client
Une veille documentaire, juridique, des normes de sécurité du bâtiment (Handicap, incendie, DTU, etc.)

La capacité à concevoir et à réaliser